

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-sept juin**, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 20 juin 2019, à la **salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze**, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2019**
2. **Rentrée 2019-2020 : organisation de la carte scolaire**
3. **Prix des repas facturés aux secteurs jeunes extérieurs**
4. **Modification d'amortissement des biens de faible valeur**
5. **Prix de vente des terrains des ZAE**
6. **Répartition du reversement du FPIC 2019**
7. **Décision modificative n° 1 au budget 2019**
8. **Admission en non-valeur**
9. **Projet de réorganisation et d'implantation des services départementaux de la DRFIP**
10. **Information sur la trésorerie**
11. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Véronique BREDILLET - Michel de BROISSIA - Christophe CADET - Roland CHAPUIS - Marie-Françoise COLLINET - Martine DESCHAMPS - Yoann DUMONT - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - René KREMER - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Valérie NIVOIS - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Vincent QUERU - Isabelle QUIROT - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO - Guy VINCENT-VIRY.

Étaient excusés : Pierre-Alain BAROT - Laurent BOISSEROLLES - Christian CHARLOT - Aimé CHEVEAU - Françoise CLEMENT - Emmanuel DONICHAK - Michel GREY - Valérie GUELAUD - Guy HOUEMENT - David JEANSON - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Roger RAILLARD - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE - Laurent SOUHAI.

Étaient absents : Michel BORDERELLE - Alain BOVE - Nathalie CAYOT - Marcel MARCEAU - Jean-Pierre PATEY.

Ont donné pouvoir : Valérie GUELAUD pouvoir à Marc BOEGLIN - André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO - Henri LECHENET pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à René KREMER - Laurent SOUHAI pouvoir à Didier PETITJEAN.

Suppléants présents : Jérôme BLAY (suppléant de Michel GREY) - Luc QUANTIN (suppléant de Guy HOUEMENT) - François SOUVERAIN (suppléant de Christian CHARLOT).

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO.

Le Président accueille l'assemblée et s'excuse pour les difficultés d'envoi liées au téléchargement du rapport du présent conseil aux conseillers communautaires. Il soumet l'ordre du jour, et fait ensuite un point d'actualités :

Panneaux d'autoroute

Le Président présente les maquettes qui ont été réalisées pour les futurs panneaux sur autoroute :

- Trésors de la Vingeanne
- Bèze

La photographie missionnée par la Communauté de communes réalise en ce moment des photos du territoire. Elles seront présentées en septembre.

Office de Tourisme

Mélanie Deline est en congés maternité. Elle sera remplacée sur juillet et Août par Margot MAZUET et Marjorie CARTERET (stagiaire)

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2019**

Le Président soumet le compte-rendu du 23 mai 2019 qui est adopté à l'unanimité.

2. Rentrée 2019-2020 : organisation de la carte scolaire

M. Marotel donne les chiffres des effectifs par école et les prévisions de la rentrée 2019-2020, vus en commission scolaire le 05 juin dernier :

- globalement, les effectifs sont en baisse depuis 2011 : - 278 élèves
- L'élémentaire d'Arceau et les 2 écoles de Beire sont en augmentation depuis 2013
- pour les écoles de Belleneuve, Bèze, Fontaine, Mirebeau et Renève, les effectifs sont en constante baisse.

Le Président indique que suite à l'évolution des effectifs sur Beire et Arceau, et au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) qui s'est tenu vendredi 21 juin, la Communauté de communes a été informée de l'ouverture d'une classe de maternelle provisoire à la rentrée prochaine sur l'école d'Arceau.

Cette ouverture fait suite à un travail préparatoire de la commission aux affaires scolaires qui s'est réunie le mercredi 5 juin afin d'étudier les différentes options dans l'éventualité d'une ouverture de classe suite à l'évolution des effectifs sur l'école de Beire.

Le rectorat a validé la proposition faite par la commission de localiser cette classe sur Arceau qui ne bénéficiait pas jusqu'à présent de maternelle. Un travail va être mené avec la commune pour préparer cette rentrée. Les parents d'élèves ont été informés qu'à compter de septembre les enfants de maternelle seraient scolarisés sur Arceau.

Une réunion s'est tenue ce matin avec la Mairie d'Arceau pour préparer la rentrée, et le Président propose l'ajout de crédits supplémentaires sur la DM N°1 en investissement, pour l'achat éventuel d'un préfabriqué dans la limite de 50 000 €.

Il convient également de créer un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe (catégorie C) à compter du mois de septembre 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée moins une abstention :

APPROUVE la création d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe (catégorie C).

APPROUVE l'ajout de crédits sur la section d'investissement en décision modificative pour l'achat éventuel d'un préfabriqué dans la limite de 50 000 €.

3. Prix des repas facturés aux secteurs jeunes extérieurs

Le Président indique que des rencontres sont régulièrement organisées en partenariat avec d'autres secteurs jeunes (COVATI, CAP Val de Saône et Varois).

Vu l'avis favorable de la commission aux finances du 19 juin 2019, et afin de faciliter ces partenariats et d'inciter à la prise de repas par les jeunes à la restauration, il est proposé au Conseil de définir un prix de repas fixe correspondant au tarif du 1er coefficient familial (4.08 € à ce jour).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité,

APPROUVE que le coefficient pris en compte pour le calcul de la tarification de la restauration dans le cadre d'échanges entre structures soit basé sur le coefficient familial le plus bas.

4. Modification d'amortissement des biens de faible valeur

Le Président indique que les durées d'amortissement des biens ont été adoptées par le Conseil communautaire le 23 mars 2017

Il avait été décidé d'amortir sur 1 an les biens de faible valeur inférieure à 600 €.

La majorité des biens d'une valeur comprise entre 600 et 1000 € ne justifiant pas d'un amortissement sur plusieurs années, le Président propose d'amortir sur 1 an les biens de valeur inférieure à 1 000 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et vu l'avis favorable de la commission aux finances du 19 juin 2019, par vote à main levée à l'unanimité :

ADOPTE une durée d'amortissement d'un an pour les biens de valeur inférieure à 1 000 € TTC à compter du 1er janvier 2019.

5. Prix de vente des terrains des ZAE

Le Président indique que les prix des terrains sur les ZAE de Mirebeau et Arceau avaient été arrêtés par les Conseil municipaux :

- Pour Arceau : 24 € le m2 HT
- Pour Mirebeau : 18 € le m2 HT

Compte tenu des montants liés au remboursement des emprunts ou aux travaux qui seront à réaliser pour terminer la viabilisation de la ZAE de Mirebeau et du prix de vente sur les ZAE voisines, et de l'avis favorable de la commission aux finances du 19 juin 2019, il propose de faire évoluer le prix de vente comme suit :

- Pour Arceau : 30 € le m2 HT
- Pour Mirebeau : 20 € le m2 HT

M. de Broissia demande si ces montants couvriront la dépense ?

Le Président précise que non mais que cela génèrera des recettes en terme de fiscalité, visibles dans la durée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE le prix de vente au m2 des zones d'Arceau et de Mirebeau :

- Pour Arceau : 30 € le m2 HT
- Pour Mirebeau : 20 € le m2 HT

AUTORISE le Président à vendre les terrains et à signer tout document ou acte nécessaire à la vente desdits terrains.

6. Répartition du reversement du FPIC 2019

Le Président indique que par un message électronique du 19 juin 2019, les services de la Préfecture ont transmis à la Communauté de communes une note d'information relative à la répartition du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre les EPCI et leurs communes membres pour l'exercice 2019.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Au titre de 2019, la Communauté de communes et les communes sont redevables au FPIC. Le montant de l'ensemble intercommunal s'élève à 12 443 €.

Dans la répartition de droit commun, la ventilation se traduit par :

- 1 part EPCI : 7 200 €
- 1 part communes : 5 243 € répartie entre les communes de la façon suivante :

N° INSEE	Communes	Population DGF	Montant FPIC 2019
21016	Arceau	900	-440
21053	Beaumont-sur-Vingeanne	211	-75
21056	Beire-le-Châtel	872	-372
21060	Belleneuve	1 649	-632
21071	Bèze	768	-249
21072	Bézouotte	210	-86
21079	Blagny-sur-Vingeanne	138	-45
21094	Bourberain	407	-149
21135	Champagne sur Vingeanne	334	-101
21146	Charmes	142	-47
21158	Chaume et Courchamp	195	-65
21167	Cheuge	133	-51
21215	Cuiserey	180	0
21225	Dampierre et Flée	157	-63
21277	Fontaine-Française	932	-550
21281	Fontenelle	180	-67
21323	Jancigny	160	0

21348	Licey-sur-Vingeanne	112	-41
21369	Magny-Saint-Médard	317	-104
21416	Mirebeau-sur-Bèze	2 147	-939
21433	Montigny-sur-Vingeanne	428	-169
21459	Noiron-sur-Bèze	252	-86
21467	Oisilly	144	-47
21468	Orain	109	-72
21503	Pouilly-sur-Vingeanne	132	-53
21522	Renève	458	-157
21562	Saint-Maurice-sur-Vingeanne	252	-94
21574	Saint-Seine-sur-Vingeanne	468	-188
21595	Savolles	167	-58
21619	Tanay	236	-105
21644	Trochères	173	-46
21682	Viévigne	252	-92
Total		13 215	-5 243

Cette répartition de droit commun peut faire l'objet d'une répartition alternative. La commission aux finances, réunie le 19 juin dernier, propose que la Communauté de communes soutienne l'ensemble des communes au titre de 2019 en prenant à sa charge l'intégralité des sommes à reverser. Si cet avis est suivi, le Conseil devra l'adopter à l'unanimité. A défaut, elle devra être adoptée à la majorité des deux tiers avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI.

V. Bredillet demande si cette répartition dépend de la bonne gestion ou non des collectivités ?

S. Bony explique que le FPIC est le reflet de la richesse du territoire, richesse de l'EPCI et de ses habitants (revenu moyen / habitant) et qu'il a été fixé à 1 Million d'euros pour l'ensemble des collectivités françaises. Elle rappelle que le FNGIR a lui été calculé et gelé au moment de la suppression de la Taxe professionnelle et que cette enveloppe est reversée au Département.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 1 vote contre :

APPROUVE à la majorité des deux tiers la répartition dérogatoire libre du FPIC à la charge intégrale de la Communauté de communes.

AUTORISE le Président à en informer les services de la Préfecture.

Faute d'adoption à l'unanimité, les conseils municipaux devront se prononcer dans un délai de 2 mois.

7. **Décision modificative n° 1 au budget 2019**

L. Thomas présente la décision modificative n°1 au Budget primitif 2019, approuvée par la commission finances du 19 juin dernier, à laquelle il convient d'ajouter la somme de 50 000 € en investissement pour l'ouverture d'une classe maternelle à Arceau à la rentrée de septembre.

Les réalisations budgétaires sont conformes à celles d'une moitié d'exercice. Cette décision modificative contient principalement :

- l'ajustement des recettes fiscales et des dotations de l'Etat, inconnues lors du vote du BP 2019,
- la reprise des résultats de « l'ex syndicat mixte des déchets ménagers Mirebeau-Pontailier »,
- le rachat des terrains des 3 ZAE de Mirebeau et Arceau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°1/2019 comme suit :

- **Budget Principal – section de fonctionnement :**
Dépenses : 187 721 €
Recettes : 389 574 €
- **Budget Principal – section d'investissement :**
Dépenses : 62 503 €
Recettes : 207 511 €

- Budget annexe Déchets ménagers :
Dépenses : 12 750 €
Recettes : 60 000 €
- Budget annexe Office de Tourisme :
Dépenses : 165 €
Recettes : 343 €
- Budget annexe ZAE de Mirebeau – section de fonctionnement :
Dépenses : 594 010 €
Recettes : 594 010 €
- Budget annexe ZAE de Mirebeau – section d’investissement :
Dépenses : 586 840 €
Recettes : 586 840 €
- Budget annexe ZAE l’Ordorot – section de fonctionnement :
Dépenses : 285 563 €
Recettes : 322 550 €
- Budget annexe ZAE l’Ordorot – section d’investissement :
Dépenses : 322 550 €
Recettes : 502 981 €
- Budget annexe ZAE Le Gourmerault – section de fonctionnement :
Dépenses : 235 299 €
Recettes : 305 783 €
- Budget annexe ZAE Le Gourmerault – section d’investissement :
Dépenses : 305 783 €
Recettes : 414 577 €

8. Admissions en non-valeur

- S. Bony présente 2 listes de créances pour admission en non-valeur qui s’élèvent à :
- 387.81 € sur le budget principal pour 11 créanciers,
 - 2 109.91 € sur le budget annexe « Déchets Ménagers » pour 12 créanciers.

Elle rappelle que la non-valeur ne modifie pas les droits de la collectivité vis-à-vis de son débiteur, un recouvrement ultérieur des créances reste possible, et le comptable peut continuer à exécuter des poursuites.

Ces sommes étaient inscrites au Budget prévisionnel de 2019 et la commission aux finances a émis un avis favorable le 19 juin 2019.

Le Président tient à remercier l’ensemble du service de la Trésorerie de Fontaine-Française qui procède de façon rigoureuse aux recouvrements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l’unanimité :

ACCEPTE les admissions en non-valeur proposées,

9. Projet de réorganisation et d’implantation des services départementaux de la DRFIP

Le Président indique que par un courrier électronique du 12 juin 2019, la Direction Régionale des Finances Publiques a transmis un projet qui modifie l’organisation existante de ses services au niveau départemental à l’horizon 2022.

Le Directeur Régional des Finances Publiques par intérim, monsieur Mauchamp, est venu présenter les évolutions projetées à moyen terme concernant le territoire communautaire :

- Service de Gestion comptable regroupé à Genlis,
- Accueil de Proximité à Mirebeau et Fontaine-Française,
- Conseiller collectivité (2 EPCI et 178 budgets) à Fontaine-Française.

Le Président souligne qu’il a été rappelé à la DRFIP l’historique des décisions prises par l’Etat sur les 3 dernières années (rattachement de la CC à Fontaine au moment de la fusion en 2017, fermeture de la Trésorerie de Mirebeau au 01.01.2019 pour toutes les autres collectivités avec rattachement à Fontaine) et l’incompréhension des élus qui s’opposent à ce projet.

N. Urbano a également retracé l’historique de la Trésorerie de Fontaine auprès de Monsieur Mauchamp : il a demandé pendant 2 ans un changement de locaux pour la Trésorerie à Fontaine (anciens locaux devenus trop petits), la commune a sollicité ensuite des subventions auprès de l’Etat et du Département pour

financer les travaux engagés à hauteur de 55 000 € pour le changement de locaux de la Trésorerie. Ceux-ci ont été réceptionnés le jeudi 20 juin 2019 et les services de la trésorerie ont emménagé lundi dernier 24 juin. La nouvelle carte de la DRFIP propose maintenant un regroupement d'ici 2022 à Genlis. Il s'agit pour lui d'un gaspillage de l'argent public, il informe que son conseil municipal s'opposera à cette mesure.

Le Président se dit également extrêmement insatisfait du procédé et trouve étonnant de devoir discuter avec l'administration fiscale pour apporter des modifications au projet.

S. Bony souligne que sur 19 Trésoreries dans le département, seules 4 seraient conservées.

B. Bethenod précise qu'il a rencontré Monsieur Mauchamp, en qualité de Président de l'Association des Maires Ruraux, et l'a interrogé sur la nécessité de cette réforme. Il reste dubitatif sur la mise en place de « conseillers collectivité », des accueils de proximité. Il faut réagir dès maintenant, cela peut être « dangereux » pour nos collectivités.

Pour D. Jacquot, le service public n'a pas de prix mais il a un coût, mais la méthode choisie n'est, pour lui, pas bonne. Il manque des éléments objectifs et de savoir à quoi servent ces services.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

S'OPPOSE au projet de réorganisation des services départementaux de la DRFIP qui compromet durablement la présence des services publics de l'Etat sur le territoire,

DEMANDE le maintien de la trésorerie de Fontaine-Française et la mise en place d'un accueil de proximité sur la commune de Mirebeau sur Bèze.

10. Information sur la trésorerie

A la date du 27 juin 2019, la trésorerie s'élève à 184 511 € sur le budget principal sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 71 605 € sur le budget annexe ordures ménagères avec un tirage de 250 000 € sur la ligne de trésorerie et avance de 50 000 € du budget principal.

11. Questions diverses

1) Facturation déchets ménagers

J.M. Rosey demande pourquoi les propriétaires qui ont des locataires mensualisés pour la redevance déchets ménagers n'ont pas été facturés comme cela avait été annoncé.

S. Bony répond que ce choix a été fait afin de maintenir les facilités de paiement demandées par les locataires déjà mensualisés, et dans un souci de meilleurs recouvrements.

J.M. Rosey demande que la délibération adoptée par le conseil soit strictement appliquée.

2) Manifestations Ecole des 3 Arts

Soirée spectacle à la piscine de Mirebeau le 29 juin de 20 h à 23 h, mercredi 03 juillet : à 18 h 30 remise des diplômes de fin de cycle à la cantine de Mirebeau, à 20 h 30 12^{ème} et dernier moment musical à l'église de Dampierre et Flée

Pour rappel, les inscriptions pour la prochaine rentrée sont en cours, un professeur de danse à temps complet a été recruté pour septembre, P. Drouart prend sa retraite après la rentrée, le recrutement de son remplaçant est en phase terminale.

N. Gavaille apprécie et remercie l'école des 3 Arts pour ses interventions dans les communes du territoire.

3) Le Président informe de la sortie du nouveau calendrier des manifestations - juillet-août - édité par l'Office de tourisme, et invite les conseillers communautaires à le diffuser. Il rappelle l'inauguration du FORUM les 27, 28 et 29 septembre prochains.

4) M. Beoglin fait part d'un concert au lavoir de Belleneuve le 20 juillet.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 à 20 h

La séance est levée à 21h30.

Les délibérations prises le 27 juin 2019 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Rentrée 2019-2020 : organisation de la carte scolaire
------	-------------------------------------------------------

N° 2	Prix des repas facturés aux secteurs jeunes extérieurs
N° 3	Modification d'amortissement des biens de faible valeur
N° 4	Prix de vente des terrains des ZAE
N° 5	Répartition du reversement du FPIC 2019
N° 6	Décision modificative n° 1
N° 7	Admissions en non-valeur
N° 8	Projet de réorganisation et d'implantation des services départementaux de la DRFIP

APERT Georges

GAVOILLE Nathalie

BETHENOD Bruno

JACQUOT Denis

BLAY Jérôme

KREMER René

BOEGLIN Marc

LENOIR Didier

BREDILLET Véronique

MARCAIRE Jean-Claude

De BROISSIA Michel

MAROTEL Michel

CADET Christophe

MATIRON Dominique

CHAPUIS Roland

MEUNIER Virginie

COLLINET Marie-Françoise

NIVOIS Valérie

DESCHAMPS Martine

PETITJEAN Didier

DUMONT Yoann

PONSOT Gérard

QUANTIN Luc

QUERU Vincent

QUIROT Isabelle

ROSEY Jean-Marie

ROUGEOT Marie-Claude

SOUVERAIN François

THOMAS Laurent

URBANO Nicolas

VINCENT-VIRY Guy